

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 13 décembre 2022

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Julie Honegger
 Vice-Présidente : Christine Nouvelle Damond
 Secrétaire : Eliane Demierre
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusées : Mmes Guylaine Antille et Natacha Jacquemoud

Assistent également à la séance :

M. Cyril Huguenin : Maire
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
M. Yves Duchosal : Chef du département des finances
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2022
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Budget 2023 :
 - a) Vote du budget 2023
 - b) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain
 - c) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle
6. Proposition du bureau du Conseil municipal :
 - a) Examen du tableau des motions et résolutions de la législature en cours
7. Informations
8. Questions

La Présidente, Mme Julie Honegger, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Cyril Huguenin, ainsi que de M. le Conseiller administratif, Gilbert Vonlanthen. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Yves Duchosal, Chef du département des finances, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle rappelle l'article 34 du Règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits.

La Présidente excuse l'absence de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Elle excuse également l'absence de la Conseillère municipale, Mme Natacha Jacquemoud, et le retard de M. Stéphane Vuille qui rejoindra l'assemblée en cours de séance.

1. Acceptation de l'ordre du jour

M. Perrier relève que lors de sa séance du 15 novembre dernier, le Conseil municipal a refusé le budget 2023 présenté par le Conseil administratif et a prié ce dernier de revoir sa copie. Aujourd'hui, le Conseil administratif revient avec exactement le même budget sans avoir fait le travail demandé. L'on peut se demander pour qui se prend le Conseil administratif pour ne pas respecter les décisions du délibératif. Aux yeux de **M. Perrier**, ce comportement n'est pas correct et n'est pas admissible. Face à ce manque de considération du Conseil municipal, de ses membres et de ses décisions, il demande le retrait de l'ordre du jour du point n° 5 et demande l'appel nominal.

La Présidente soumet au vote la proposition de M. Perrier. Dans un premier temps, l'assemblée votera pour ou contre l'acceptation du vote nominal, puis, dans un deuxième temps, elle votera pour ou contre le retrait du point 5 de l'ordre du jour.

- **La proposition d'un vote nominal est acceptée par 15 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre (22 votants).**

La Présidente passe au vote nominal. Celles et ceux qui acceptent de retirer le point 5 de l'ordre du jour votent oui, celles et ceux qui refusent de retirer ce point 5 votent non, et les autres s'abstiennent.

André Baud : non
Karl-Anton Baumann : non
Maxime Cabot : non
Ariane Chassot : non
Mirella De Fusco Fehlmann : non
Eliane Demierre : non
Florian Dumalle : non
Aude Echard : non
Luc Gioria : non
Marie-Laure Graf : non
(Natacha Jacquemoud : absente)
François Jesus : non
Pierre Jordi : non
Sandra Marconi : non
Valérie Mossier Willemin : non
Patrick Moynat : non
Christine Nouvelle Damond : non

Commune de Bernex

Christian Perrier : oui
Mathias Rentsch : non
Lionel Rossini : non
Ivan Sierro : non
Jean-Daniel Vez : non
Guillaume Zufferey : non

- **La proposition de retirer le point 5 de l'ordre du jour est refusée par 21 voix contre et 1 voix pour (22 votants).**

La Présidente annonce que l'ordre du jour est donc maintenu tel qu'il a été reçu par voie électronique. Sans autre remarque, elle soumet au vote l'acceptation de l'ordre du jour.

Arrivée de M. Vuille

- **L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour et 1 voix contre (23 votants).**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2022

Concernant son intervention à la page 12 du procès-verbal, après l'alinéa 5 du troisième paragraphe, **M. le Maire**, Cyril Huguenin, souhaite qu'il soit mentionné les termes exacts qu'il a énoncés, à savoir :

M. le Maire observe qu'entre les chuchotements et l'usage du téléphone, cette séance est surprenante.

Également à la page 12, la Présidente souhaite qu'il soit rajouté au procès-verbal qu'elle a rappelé à M. Perrier et à un membre du public l'article 34 du Règlement du Conseil municipal suite à un échange entre ces derniers et qu'elle a annoncé que ce sera la dernière remarque qu'elle formulera à leur rencontre.

Le passage est donc à modifier comme suit :

Concernant les éléments auxquels il peut répondre, M. le Maire indique que le « 288 rue de Bernex » est un bâtiment qui ne fait pas partie...

La Présidente rappelle à M. Perrier et à un membre du public l'article 34 du Règlement du Conseil municipal suite à un échange entre ces derniers. Elle annonce que ce sera la dernière remarque qu'elle formulera à leur rencontre. Elle s'excuse d'avoir interrompu M. le Maire.

M. le Maire observe qu'entre les chuchotements et l'usage du téléphone, cette séance est surprenante. Il revient au « 288 rue de Bernex » et indique que ce bâtiment ne fait pas partie des locaux qui sont gérés par la Fondation pour le logement, car il est envisagé que cet appartement soit un local communal dans un terme très court.

- **Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 15 novembre 2022 est accepté par 21 voix pour et 2 abstentions (23 votants).**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes qui ont été transmises par voie électronique aux Conseillères et Conseillers municipaux :

- Le 9 décembre 2022 a été reçu un courrier de M. Bisol au sujet d'un courrier envoyé au Conseil administratif ainsi que d'un procès-verbal de réunion du 21 octobre 2022.

- Le 12 décembre 2022 a été reçu un courrier de MM. Guisolan et Potier au sujet de « Bernex - Saint-Mathieu - Immeuble B3.2 - Arcade n° 503 ».

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, annonce que le Conseil administratif n'a pas de communications à faire ce soir.

5. Budget 2023 :

La Présidente rappelle la procédure concernant le vote du budget 2023.

Compte tenu du fait qu'aucune nouvelle commission des finances abordant le sujet ne s'est tenue depuis le dernier Conseil municipal, il n'y aura donc pas de lecture du rapport puisque celui-ci a déjà été lu lors de la séance du 15 novembre 2022. En conséquence, **la Présidente** ouvrira tout de suite les débats sur le budget. Les Conseillères et Conseillers municipaux pourront alors proposer des amendements. Ces derniers devront être remis par écrit à la Présidente et ce n'est qu'une fois remis par écrit qu'elle pourra ouvrir la discussion sur l'amendement en question.

Une fois les débats terminés, il sera procédé au vote des trois objets du point 5 de l'ordre du jour, à savoir le budget 2023, la contribution du fonds intercommunal pour le développement urbain et le montant minimum de la taxe professionnelle communale. Aucun débat n'aura lieu entre chaque vote, l'ensemble de ces objets étant discuté en même temps.

a) **Vote du budget 2023**

La Présidente ouvre les débats sur l'ensemble du budget 2023.

Comme cela a été communiqué à la Présidente du Conseil municipal, **M. Vonlanthen** annonce que le Conseil administratif a regretté le vote du Conseil municipal du mardi 15 novembre 2022 refusant le budget 2023.

En effet, le processus s'était déroulé, à l'avis du Conseil administratif, de manière constructive, l'ensemble des commissions spécifiques avait validé leur budget et la commission des finances avait également accepté le budget global.

Lors de la séance du 15 novembre, le Conseil administratif n'a pas reçu d'indications claires sur d'éventuelles modifications à apporter au budget.

En préambule, à la suite du débat, le Conseil administratif souhaite rappeler et insister sur les propos introductifs qu'il avait tenus le 15 novembre dernier :

- Depuis quelques années, les budgets sont déficitaires en lien avec l'évolution de la commune ;
- Cela étant, jusqu'en 2021, les comptes ont été équilibrés avec des petits bénéfices, signe que les charges sont maîtrisées par le Conseil administratif ;
- Un développement implique des charges quasiment immédiates avec la dotation en personnel pour étudier les dossiers et faire les préavis (du Conseil municipal et du Conseil administratif), ainsi que des engagements financiers et de personnel, les revenus supplémentaires arrivant par la suite ;
- Par exemple, l'ouverture de la nouvelle crèche de Saint-Mathieu a déjà un impact financier puisqu'elle va être opérationnelle dès septembre 2023. Pour l'instant, ce ne sont que des charges ; les revenus ne peuvent pas encore complètement être mis au budget 2023, car ils arriveront après, en 2024 et 2025, tout comme le renforcement de la péréquation qui en résulte (estimé entre CHF 900'000 et 1 million, perçus progressivement entre 2024 et 2025) ;

Commune de Bernex

- Les entreprises et les contribuables - avec les nouveaux habitants de Saint-Mathieu - généreront également des revenus ;
- Dans ces circonstances, un budget déficitaire ne doit pas effrayer tant que la situation financière est maîtrisée ;
- Un travail important a été effectué sur les investissements et ceux-ci ont été revus au plus juste alors que, les années précédentes, ils étaient peut-être trop ambitieux ;
- Depuis deux ans, il a tout de même fallu baisser certaines prestations, à contrecœur ;
- Le Conseil administratif n'a pas voulu augmenter les impôts étant donné que Bernex fait déjà partie des communes ayant un des centimes les plus élevés ;
- Les revenus supplémentaires vont arriver, le déficit est largement contrôlé et a été volontairement validé par le Conseil administratif in corpore pour faire face aux obligations de la commune, à ce qu'elle doit compter et amener dans le développement pour ne pas rater des investissements qui sont nécessaires.

En complément, le Conseil administratif informe que, conformément aux obligations légales, un Plan financier quadriennal (PFQ) a été établi et qu'il démontre un retour à l'équilibre en 2026. Ce PFQ sera communiqué aux Conseillères et Conseillers municipaux.

De plus, le Conseil administratif saisit l'opportunité pour annoncer publiquement qu'un mandat a été attribué pour disposer d'une planification financière. Celle-ci doit permettre d'effectuer, avec le Conseil municipal, les bons choix pour prioriser les dossiers. De cette manière, le développement de Bernex s'effectuera en fonction des capacités financières de la commune, sans mettre en péril le ménage communal. En effet, le Conseil administratif est conscient que le budget 2023 est le quatrième budget déficitaire successif, bien que les comptes soient finalement bénéficiaires. Un travail de fond est lancé et les Conseillères et Conseillers municipaux y seront associés en début de l'année 2023.

Dans ce contexte, l'Exécutif a inscrit le projet de budget tel qu'élaboré, sans modifications, à l'ordre du jour de la séance de ce jour. Il a tout à fait la possibilité de procéder ainsi du point de vue légal.

Comme **M. Vonlanthen** l'avait déjà dit le mois dernier, le budget qui est présenté ce soir est sincère, réel et responsable. Des mesures seront à prendre pour les années futures, par rapport au développement de Bernex. Les décisions seront partagées avec le Conseil municipal.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil administratif invite les Conseillères et Conseillers municipaux à voter le budget proposé.

La Présidente ouvre les débats sur l'ensemble du budget 2023.

M. Jesus relève que lors du dernier Conseil municipal, pour la première fois dans la commune, le budget déficitaire proposé pour l'exercice 2023 a été refusé par cette assemblée. Le budget ayant été renvoyé au Conseil administratif, **M. Jesus** a naïvement cru que le message et l'admission « renvoyé au Conseil administratif » était de proposer, lors du Conseil de ce soir, des ajustements et coupes tendant à diminuer l'excédent de charges proposé de CHF 2'985'000. Que nenni ! Rien du tout ! Ce soir, le même budget est présenté sans la moindre retouche, mais à coup sûr, avec des discours de justification et des appels à la raison.

Cette façon de faire - ou de ne pas faire - du Conseil administratif est offensante. Quelle que soit l'issue du vote, il est certain que cette attitude du Conseil administratif va laisser des traces, et pas seulement dans cet hémicycle.

M. Vonlanthen indique qu'il a bien insisté sur le fait que ce budget était honnête. Et le Conseil administratif n'avait aucunement l'intention de manquer de respect à cette assemblée. Si aujourd'hui, nous sommes dans cette situation-là, il faut en être conscients. Cela fait 15 ans que **M. Vonlanthen** fait les finances et c'est bien le développement de Bernex, avec l'ouverture de la crèche, donc la finalisation de ce nouveau quartier de Saint-Mathieu, qui met la commune dans des

difficultés financières. Il en appelle donc aussi à bien réfléchir sur les développements futurs de la commune. Cela demande du temps. Comme il l'a dit en introduction, la commune doit avoir ces revenus. Il ne faut pas prendre cela comme quelque chose d'irrespectueux. Pour 2023, l'on n'a pas le choix de faire autrement. La crèche devra ouvrir au mois septembre 2023 et demande une dotation en personnel. Ces augmentations sont inévitables. Le Conseil administratif ne souhaite pas faire des coupes dans les prestations aux Bernésiens et Bernésiennes pour simplement ouvrir la crèche. Il n'a jamais voulu faire porter le développement de Bernex aux habitantes et habitants de la commune. Cela serait totalement irrespectueux.

M. Vonlanthen regrette que les choses soient interprétées de cette manière et souligne encore que le Conseil administratif n'a pas du tout eu l'intention de manquer de respect à cette assemblée.

Mme Demierre rappelle que si les Conseillères et Conseillers municipaux ne peuvent pas ajouter des charges au budget, ils peuvent proposer des coupes. Ce travail a été fait en commission. Les commissions ont accepté toutes les parties qui leur étaient proposées. À partir de là, le Conseil administratif a fait son travail. Aussi, pour rappel, lors du dernier vote, un des groupes qui s'est abstenu - ce qui a fait balancer le vote - avait dit que le travail avait été fait et que l'on ne pouvait pas améliorer ce budget. **Mme Demierre** estime qu'il est un peu facile de dire après que le Conseil administratif n'a pas fait son travail et n'a pas répondu aux demandes sachant qu'il n'y avait pas de demandes claires et que les Conseillères et Conseillers municipaux étaient en capacité de faire le travail avant. Et ce travail a été fait puisque les commissions ont accepté ce budget.

M. Gioria ajoute qu'effectivement, lors du dernier Conseil municipal, le groupe Le Centre avait changé les habitudes de cette assemblée en laissant ses Conseillères et Conseillers municipaux libres de leur vote sur le budget. Il en a résulté un refus de celui-ci par le Conseil municipal. Il est intéressant, mais surtout décevant, de constater que les opposants au budget présenté le mois dernier n'ont depuis fait aucune proposition pour diminuer le déficit.

M. Gioria est tout à fait d'accord avec sa préopinante lorsque celle-ci dit que ce n'était pas forcément au Conseil administratif de faire l'exercice. Et il pensait réellement qu'une commission des finances allait avoir lieu pour discuter de tout cela, mais la séance a été malheureusement annulée par son Président. Depuis le dernier Conseil municipal, aucune proposition d'économie n'a été faite du côté des opposants au budget. Le Centre a donc fait exactement le travail qu'il avait envie de faire, c'est-à-dire mettre certains groupes devant leurs responsabilités. A noter qu'un mois plus tard, ces responsabilités n'ont pas été prises. Ce soir, le Centre va prendre ses responsabilités et voter ce budget, car le groupe ne voit pas comment il serait possible de faire des économies. Le Conseiller administratif en charge des finances de la commune, M. Vonlanthen, qui est pourtant du même côté politique que les opposants à ce budget, a bien expliqué ce qui avait déjà été dit la dernière fois : toutes les économies possibles ont été faites. Parfois, certains groupes devraient un peu réfléchir et prendre leurs responsabilités.

M. Gioria est désolé que l'on en soit arrivé là et que le vote de ce budget ait été repoussé d'un mois, mais l'intention était de bien montrer les faits actuels. Le Conseil administratif a fait ce qu'il avait à faire. Le Centre le remercie encore une fois, car des économies ont été faites. Par contre, le groupe se fait beaucoup de soucis pour la suite. Pas tellement en ce qui concerne le fonctionnement, mais surtout au sujet des investissements qu'il va falloir faire à l'avenir. Aussi, il est content d'entendre qu'une planification financière est prévue.

Le Centre invite toutes et tous à voter ce budget ce soir.

M. Sierro relève que mieux vaut être sourd que d'entendre certaines choses. Il indique que le groupe PLR prend acte que le Conseil administratif in corpore a décidé de présenter à nouveau le même budget 2023 qui a été refusé de manière démocratique lors de la séance du Conseil municipal du 15 novembre dernier. Le groupe est pour le moins surpris de ce mode de faire qui lui appartient, mais qui résulte plus d'une volonté de passer le budget 2023 en force que d'une volonté de présenter un budget revu à la baisse avec des économies substantielles demandées par le PLR depuis de nombreuses années.

Les motivations du maintien du même budget demeurent peu claires aux yeux du PLR et le groupe réfute les allégations avancées par le Conseil administratif qui a dit qu'il n'y a pas eu de demandes de modification du budget, car des propositions idoines ont été effectuées dans les commissions concernées, ce qui a été relevé tout à l'heure.

Pour le PLR, le maintien du budget tel que présenté est totalement déplacé et le groupe ne peut l'accepter. L'objectif va maintenant au-delà de 2023, pour se projeter en 2024 et 2025, notamment à l'aide d'un Plan financier quadriennal qui a été heureusement annoncé.

Tenant compte du coup de semonce matérialisé avec la non-acceptation du budget 2023, le PLR espère que le Conseil administratif a bien compris le message fort qui lui a été transmis et a maintenant pris enfin conscience que les rêves n'étaient plus à l'ordre du jour. En effet, les mesures doivent être prises immédiatement afin de réaliser de sérieuses économies et une analyse courageuse et ferme doit être effectuée sur la priorisation des investissements futurs qui sont absolument nécessaires.

Dès lors et dans un premier temps, le PLR demande au Conseil administratif de bien vouloir, dans un proche avenir, geler les augmentations des salaires automatiques dans la plus grande mesure du possible, les mutations de postes à l'interne qui créent d'énormes surcoûts, notamment de rattrapage de prévoyance, et les engagements non nécessaires, qui doivent absolument être reportés. De même, le PLR demande au Conseil administratif d'effectuer une analyse sur la nécessité absolue de conserver certains postes.

Dans le même ordre, le groupe demande qu'une analyse fine soit effectuée pour réaliser des économies au niveau de la petite enfance, car la création d'une nouvelle crèche hors de prix doit permettre à la commune de réaliser notamment des économies.

Enfin, le PLR invite le Conseil administratif à ne plus effectuer d'investissements impliquant de gros frais de fonctionnement et à mettre les deux pieds sur le frein du développement qui pèse fortement les budgets et les comptes de la commune.

En conséquence, dès l'année 2023, le PLR sera très attentif aux priorités et aux économies, notamment dans les rubriques 30 et 31.

M. Rossini signale qu'il fait partie de la commission des finances et qu'il est d'accord qu'un excellent travail y a été fait pour apporter à ce budget le plus de cohésion et obtenir la plus grande adhésion possible des membres de la commission.

D'autre part, il souhaite revenir sur le fait que ce budget a été désapprouvé. Il ne pense pas, comme **M. Gioria** l'a dit, que c'est forcément aux opposants à ce budget d'apporter des propositions. Ce n'est pas à eux seuls de faire des propositions. Des gens se sont opposés à ce budget et ont proposé 37 amendements, mais les autres Conseillères et Conseillers municipaux n'ont pas souhaité en tenir compte et ne sont pas entrés en matière. Cela montre bien que le budget est quelque chose qui est maîtrisé par le Conseil administratif. Par conséquent, puisque ce budget n'a pas été approuvé en plénière, **M. Rossini** est d'avis qu'il aurait été assez fair-play de la part du Conseil administratif de regarder s'il ne pouvait pas modifier certaines choses pour obtenir cette approbation. En effet, c'est le Conseil administratif qui maîtrise le mieux ce domaine et c'est à lui de donner des directives. Face au message qui a été donné lors du dernier Conseil municipal, le statu quo n'est pas tellement fair-play et n'est pas très constructif non plus, car l'on perd du temps et l'on se déchire dans différentes argumentations qui ne sont pas très constructives.

M. Rossini annonce qu'il votera à nouveau contre ce budget. Il souhaite par là dire que dorénavant, il faudra essayer de prendre en considération les désaccords et arriver avec des lignes directrices qui sont peut-être plus en accord avec l'idée de développement - ou de non-développement - que certains membres de ce Conseil municipal ont en tête. Il suit le PLR et votera donc contre ce budget.

M. Gioria a bien entendu l'intervention du PLR et aimerait comprendre comment on peut faire des économies sur une crèche. Effectivement, au niveau du personnel, les choses sont très réglementées. A moins de changer la loi - une loi cantonale -, il aimerait bien que le PLR lui explique comment l'on peut faire des économies sur une crèche. Pour une crèche, l'encadrement est prévu au millimètre près et jusqu'à preuve du contraire, il ne voit pas comment le Conseil administratif pourrait changer ces règles-là.

Mme Mossier Willemin regrette de constater qu'à nouveau, une des principales propositions du PLR de futures économies pour les prochains budgets soit sur le dos des employés, tant en proposant de geler les annuités qu'en limitant la mobilité, soi-disant coûteuse. De son avis, à titre personnel, cela n'est absolument pas acceptable, mais l'on aura l'occasion d'en reparler.

M. Dumalle ne va pas redire ce que Mme Demierre a très bien exprimé tout à l'heure. Il ne va pas citer de noms en raison du secret de commission, mais s'étonne de certains propos. Il rappelle que le budget a été examiné ligne par ligne en commission des finances. Plusieurs personnes présentes ce soir dans cette assemblée et qui ont pris la parole étaient dans cette commission, mais il n'a pas forcément entendu ces dernières dire grand-chose sur chaque ligne. Elles ont posé des questions, demandé des clarifications, mais nullement proposé de changer certaines choses. Il faut prendre ses responsabilités quand on fait de la politique. Le Conseil administratif fait un budget et les Conseillères et Conseillers municipaux peuvent être d'accord ou pas. **M. Dumalle** comprend certaines préoccupations, mais à partir de là, c'est aussi de la responsabilité de chaque groupe d'assumer une posture politique en disant qu'il ne voterait pas un budget déficitaire et donc qu'il va couper des prestations à la population et un certain nombre de choses. Il faut assumer son rôle et le faire jusqu'au bout. Se replier derrière le Conseil administratif n'est pas très productif. L'on peut exiger que le Conseil administratif fasse des efforts dans certains domaines, mais il faut être plus précis et faire des propositions, car autrement, cela ne sert à rien. Un des rôles les plus importants d'un conseil municipal, dans les communes, est de voter le budget, de regarder les lignes et d'éventuellement challenger le Conseil administratif. De l'avis de **M. Dumalle**, cela n'a pas été fait en commission des finances et il est donc très étonné de la posture de certains.

M. Perrier rappelle à M. Dumalle deux choses.

Premièrement, le fait que le Président de la commission des finances lui indique toujours, avant même de dire bonjour, qu'il ne pourra pas s'exprimer et qu'il n'aura pas de jetons de présence. M. Perrier connaît ses droits et devoirs, il n'est pas demeuré et il n'a donc pas besoin qu'on le lui rappelle à chaque fois.

D'autre part, il rappelle qu'avec Mme Jacquemoud, ils ont déposé un grand nombre d'amendements et que les Conseillères et Conseillers municipaux n'ont même pas voulu en discuter et qu'ils ont même refusé l'entrée en matière. L'on ne peut donc pas dire qu'aucune proposition n'a été faite par les opposants aux budgets. M. Rossini l'a relevé et a eu raison. Ce qui a été dit n'est absolument pas vrai et **M. Perrier** s'en insurge.

M. Dumalle précise qu'il parlait de ceux qui pouvaient s'exprimer.

La Présidente rappelle à M. Dumalle de demander la parole avant de s'exprimer.

M. Gioria indique qu'il est tout à fait d'accord avec M. Perrier et a d'ailleurs été très étonné que lors des propositions d'amendement de ce dernier, les personnes qui étaient contre le budget - en sachant très bien qu'à la fin, elles voteraient contre le budget - n'aient pas voté l'entrée en matière. Par contre, **M. Gioria** ne voit pas pourquoi ceux qui n'étaient pas contre ce budget seraient entrés en matière sur ces amendements. De son avis, il faut être cohérent. En tout cas, Le Centre a été cohérent en n'entrant pas en matière, mais il comprend tout à fait que M. Perrier soit fâché qu'une partie de cette assemblée ne soit pas entrée en matière alors qu'il s'agissait justement d'amendements visant à faire des économies. De son côté, Le Centre estimait que ces économies n'étaient pas valables, car elles concernaient souvent le personnel.

M. Rossini répond à M. Dumalle qu'à titre personnel, il trouve qu'une analyse ligne par ligne du budget est complètement inintéressante. Le débat politique devrait plutôt se porter sur un budget en regardant les grandes lignes, le mouvement, les tendances, les objectifs et la vision. De son avis, la discussion n'a pas vraiment porté sur ces éléments. En tant que Conseiller municipal pour la deuxième fois, il a déjà fait le budget plusieurs fois et estime que le débat en prenant le budget ligne par ligne est complètement inintéressant. Il aurait préféré un débat sur les visions, sur les variantes, sur la manière dont sont utilisées les ressources, etc. Au lieu de faire un examen ligne par ligne, il proposerait de parler plus concrètement de visions et de projets, ce qui serait beaucoup plus parlant. En l'occurrence, il remarque que l'on observe que quelques projets n'obtiennent pas l'unanimité.

Mme Demierre rappelle que les points soulevés par M. Rossini ont déjà été passablement discutés dans la législature précédente. Aussi, notamment dans les commissions techniques, l'on a modifié cette façon de faire - ou du moins l'on essaye et cela marche, mais parfois cela marche un peu

moins bien - pour justement avoir des montants par politique publique. Par exemple, pour les pompiers, cela coûte tant, pour tel sport, cela coûte tant, etc. Cet examen par politique publique est plus ou moins amené selon les cas sachant que cela demande aussi un travail important. Rien n'empêche de dire que l'on ne sait pas sur quelle ligne se trouve un poste et que l'on aimerait comprendre... C'est aussi aux Conseillères et Conseillers municipaux d'amener la démarche et de faire des propositions dans ce sens. **Mme Demierre** précise qu'elle ne siège pas dans la commission des finances, mais que dans d'autres commissions, les membres se sont battus. Peut-être que ce serait quelque chose à discuter en amont. Cela a pu marcher dans certains cas dans le passé. **Mme Demierre** encourage donc cette démarche, car, pareillement à M. Rossini, elle trouve qu'un examen du budget ligne par ligne n'est pas très parlant, qu'il n'aide pas beaucoup à la motivation et à la compréhension du budget. Même si ce travail ligne par ligne est une obligation, rien n'empêche de discuter des politiques derrière.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** propose de passer au vote. Elle rappelle qu'elle va faire voter l'assemblée sur les trois délibérations les unes après les autres selon l'ordre du jour de cette séance. Elle donne lecture de la délibération relative au budget 2023.

Délibération :

- Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 42'365'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 42'326'892.-) aux charges et de CHF 39'380'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 39'341'892.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'985'000.-,
- Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -2'985'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'949'409.-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 48 centimes,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 17'245'105.- aux dépenses et de CHF 4'360'563.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 12'884'542.-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'949'409.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 10'935'133.-,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 4 novembre 2022,
- Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 6 non et 2 abstentions (23 votants)

- 1) D'accepter le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 42'365'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 42'326'892.-) aux charges et de CHF 39'380'892.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 39'341'892.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'985'000.-.

Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -2'985'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 48 centimes.
- 3) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 100 centimes.
- 4) D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 10'935'133.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b) Vote de la contribution au fonds intercommunal pour le développement urbain

Délibération :

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui, 1 non et 1 abstention (23 votants)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 386'500.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024. ^[L]_[SEP]
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1. ^[L]_[SEP]

c) Vote du montant minimum de la taxe professionnelle

Délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 oui et 1 abstention (23 votants)

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.-.

6. Proposition du bureau du Conseil municipal :

- a) Examen du tableau des motions et résolutions de la législature en cours

La Présidente annonce que le bureau a souhaité profiter de cette fin d'année 2022 pour faire le point sur les motions et les résolutions de la législature en cours. Celles-ci vont être prises les unes après les autres dans l'ordre du tableau que les Conseillères et Conseillers municipaux ont reçu par biais informatique (annexes). Le Conseil administratif fera un retour pour chacune d'elles.

Après chaque intervention du Conseil administratif, **la Présidente** ouvrira les débats. Elle précise que le bureau a décidé de ne pas prendre en considération tous les points qui figurent dans le tableau, notamment les motions et résolutions qui ont été refusées ou celles qui ne nécessitent pas de débat, par exemple les nominations.

Motion du 13.10.2020 : Pour garantir le taux minimum de 4 % d'apprenti(e)s au sein de l'effectif du personnel communal en équivalent à plein temps

M. Vonlanthen indique que cette motion est importante aux yeux du Conseil administratif qui partage complètement cet objectif. Le personnel communal compte actuellement trois apprentis et l'on essaye d'atteindre ce taux de 4%. Cela nécessite aussi que les collaboratrices et collaborateurs suivent une formation pour l'encadrement. En effet, ceux-ci doivent pouvoir suivre les apprentis, s'en occuper et leur donner du travail en conséquence. Cette motion est mise en œuvre, mais il est aussi nécessaire que des personnes fassent cette formation pour pouvoir ensuite avoir des apprentis.

La Présidente ouvre les débats sur cette motion.

Mme Demierre demande si des personnes font actuellement cette formation ou sont intéressées de la faire dans l'administration.

M. Vonlanthen informe qu'il vient d'apprendre qu'un apprenti supplémentaire va être engagé chez les horticulteurs, ce qui est une bonne nouvelle. Il répond que des collaboratrices et collaborateurs sont intéressés par cette formation. Il reste à les inscrire et à ce qu'ils suivent le cursus. L'on va donc pouvoir gentiment monter en puissance.

Projet de résolution du 17.11.2020 : Pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire

M. le Maire, Cyril Huguenin, observe qu'un petit bug s'est rencontré dans la préparation du dossier puisque cette ligne n'était pas surlignée en jaune. Il répondra donc de manière un peu spontanée. Lors d'une prochaine commission « Durabilité et Sports », il pourra présenter l'état des travaux du groupe interdépartemental et intercommunal qui travaille sur ces questions plus générales, autour de la rivière, des doléances de l'Aire, notamment sur l'aspect de la qualité des eaux. Ce qu'il peut apporter comme information, de mémoire, à ce Conseil, est que les travaux entrepris, notamment sur le territoire communal, en termes de raccordements privés sur Lully et Sézenove ont permis d'identifier durant la dernière année quatre cas qui étaient encore anciennement déversés dans l'Aire et qui ont été corrigés par les services de l'Etat. Comme toutes et tous en sont conscients, il reste toutefois sur cette rivière des questions liées à un certain nombre de produits des cultures situées au-dessus de la rivière qui ne manquent pas d'amener une qualité assez médiocre de l'eau de l'Aire. Les services de l'Etat y sont évidemment attentifs, mais c'est une question sociétale et aussi légale.

Des efforts sont également faits avec les communes voisines puisqu'il existe encore quelques stations d'épuration du côté français qui mériteraient d'être adaptées et le travail va dans ce sens, ce qui est plutôt bon signe.

M. le Maire se rappelle également, de mémoire, que les derniers aménagements qui avaient été prévus pour récolter les eaux de pluie sur la route de Chancy suite aux travaux du tram sont quasiment terminés et le seront dans le premier semestre 2023. Aussi, les travaux pour la récolte des eaux de pluie du lieu-dit « le Paradis » - lieu très bétonné situé au bord de l'Aire - seront terminés à peu près au premier semestre 2023.

M. le Maire propose de faire un point plus complet et apporter les réponses définitives à ce sujet en commission « Durabilité et Sports » si sa Présidente et ce Conseil sont d'accord.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la motion suivante.

Motion du 15.12.2020 : Venue de l'académie du foot aux Evaux

M. le Maire signale que la Fondation des Evaux est dans l'attente de la décision du Tribunal administratif puisque les octrois et demandes d'autorisation ont été querellés, notamment par un certain nombre de communes et d'associations de protection du patrimoine et de l'environnement. Une fois que le Tribunal administratif aura tranché, ce qui est prévu entre cette fin d'année 2022 et les deux premiers mois de 2023, le Conseil administratif pourra répondre à cette motion. Peut-être que celle-ci sera vidée de son sens ou alors, il s'agira de pouvoir répondre aux quelque 12 points qui étaient formulés dans cette motion.

Résolution du 09.02.2021 : Pour prévenir les expulsions de locataires et sous-locataires

La Présidente précise que cette résolution n'a pas été surlignée, mais que le bureau a décidé de la traiter ce soir.

M. le Maire indique que comme il est mentionné dans le traitement, cette demande - comme d'autres motions qui ont été déposées dans d'autres communes - a été transmise à l'Association des communes genevoises (ACG). L'ACG a répondu le 30 mars 2021 et cette réponse a été transmise au Conseil municipal le 20 avril 2021. Le Conseil administratif propose ainsi de considérer cette motion comme traitée.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la résolution suivante.

Résolution du 21.12.2021 : Projet de résolution parallèle à la délibération relative au préavis sur le plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »

M. le Maire annonce que le Conseil administratif remercie vivement le Conseil municipal d'avoir voté cette résolution relative à cet aspect du dossier compliqué des gravières. Une bonne nouvelle sur ce dossier rend cette résolution caduque, à savoir que le Canton de Genève a abandonné cette procédure et qu'il n'y aura donc pas de transfert de terre sur les lieux-dits évoqués. Le Conseil administratif propose donc que cette résolution puisse également être considérée comme classée.

Motion du 21.12.2021 : Pour une égalité de traitement pour la location des parkings de la commune de Bernex

M. le Maire indique que la motion a été traitée en commission « Durabilité et Sports » le 21 février 2022 et que la proposition de parkings qui avait été suggérée par le Conseil administratif a été validée par la commission. L'on peut donc considérer qu'il a été répondu à cette motion.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** passe à la motion suivante.

Motion du 08.03.2022 : Création d'une signalétique de modération de la circulation des vélos et vélos-cargo le long des chemins de l'Aire et dans les chemins communaux en général

M. le Maire répond à ce sujet pour Mme Antille. Il indique que cette motion a été traitée en commission « Economie et Sécurité » le 7 avril 2022 et que Mme Antille a proposé d'intégrer les

tenants et aboutissants de cette motion dans la réflexion globale et dans les actions à mettre en place pour éviter les conflits d'usage. Le Conseil administratif estime donc avoir répondu à cette motion.

7. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

M. le Maire, Cyril Huguenin, communique trois informations au Conseil municipal :

Centrale solaire sur le pavillon de l'académie de tennis

La centrale solaire installée sur le pavillon de l'académie de tennis est en fonction depuis fin novembre. Le courant produit sera autoconsommé sur le site de la zone sportive, notamment pour la patinoire.

Sortie ski avec le BSC

Le Bernex Ski Club propose aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif de prendre part à l'un de ses « samedi ski ». Les trois Conseillers administratifs y participeront le 11 février 2023 (sortie aux Houches), et invitent les Conseillères et Conseillers municipaux à les rejoindre. Le nombre de places est limité à 10. Les personnes intéressées doivent s'annoncer à Mme Isabelle Sermondade d'ici au 9 janvier 2023.

Chantiers en cours

- Travaux de collecteurs sur le chemin du Gamay ;
- Dépollution sur le chemin de Chante-Merle ;
- Les travaux de la crèche de Saint-Mathieu avancent très bien. Les travaux de réaménagement de la route de Pré-Marais et de la création de la place de Saint-Mathieu ont également débuté pour accueillir ce nouveau quartier de Saint-Mathieu.

M. Vonlanthen fait part des informations de sa collègue absente, **Mme Antille** :

Evénements culturels

Se référer au site ou à l'agenda culturel.

Collecte de jouets

A l'occasion de la fête de Noël des enfants du 21 décembre prochain, une collecte de jouets est organisée à l'attention d'enfants défavorisés. Il suffit de venir apporter les jouets en bon état non emballé au pied du sapin installé dans la salle communale. La voirie se chargera ensuite d'apporter le tout au CARE pour distribution.

Save the date !

Une exposition collective de jeunes artistes de Bernex est organisée pour la première fois à la galerie Aux Portes de la Champagne en 2023. Tout et tous sont cordialement invités à participer au vernissage qui aura lieu le vendredi 27 janvier 2023 à 18 h 30.

Antigel 2023 : participez au Calories Challenge !

Antigel innove encore en 2023 à Bernex et propose un projet qui mène au sport, musique et solidarité. Dimanche 12 février 2023, venez vous défouler à la salle communale de Luchepelet sur l'un des rameurs ou vélos mis à disposition aux sons d'un DJ ! Chaque calorie dépensée sera transformée en argent reversé à la Fondation *Cansearch* qui œuvre dans la recherche sur le cancer de l'enfant.

Nouveau à Bernex : soirées stand up pour les jeunes

Le service culturel proposera en 2023 trois soirées de stand up au Forum, spécialement conçues pour les jeunes en collaboration avec le Caustic Comedy Club et le BUPP. La première soirée se

déroulera le 3 février 2023 avec le meilleur de l'humour de la jeune génération de comiques romands.

InfosBernex : erratum

Une erreur s'est glissée dans le journal communal de décembre 2022 au sujet des 40 ans de l'école Robert-Hainard, qui s'est transformée en école de Luchepelet. Le Conseil administratif s'excuse pour cette fâcheuse erreur. Un erratum sera publié à ce sujet dans le prochain numéro.

M. Vonlanthen transmet deux informations :

Distribution de biscuits de Noël aux personnes isolées ou fragiles

Le département des affaires sociales, par le biais de sa visiteuse sociale et des bénévoles, distribue des biscuits de Noël à destination des personnes isolées ou fragiles dans la commune (Fondation Block et EMS des Charmettes compris). Ces biscuits sont préparés par la classe solidaire du cycle d'orientation depuis maintenant 5 ans.

Vieux-Lully (chantier de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement)

Les mesures de surveillance de déformation de la fouille du jeudi 8 décembre 2022 ont mis en évidence un déplacement inexplicable de la paroi, d'une amplitude plus importante que prévu. Afin de pouvoir entreprendre des travaux de renforcement, il a été nécessaire de remblayer partiellement la fouille afin d'augmenter la sécurité et d'offrir une plate-forme de travail pour les machines de forage. Ce remblaiement a été réalisé vendredi jusque tard dans la nuit afin que les travaux de forage puissent débuter dès ce lundi matin dernier, car ceux-ci nécessitent des temps de séchage avant leur mise en action qui devra être faite avant le départ en congé de fin d'année des entreprises.

Durant la fermeture du chantier, la surveillance des fouilles sera poursuivie. Le Conseil de Fondation de la FCBL a été informé.

8. Questions

La Présidente rappelle les articles 41 et 42 du Règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions. Les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidence du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible ni sur les questions ni sur les réponses.

M. Jesus indique que M. Vonlanthen a répondu à sa première question et le remercie de ses explications au sujet des travaux à Lully qui ont duré jusqu'au petit matin.

Par ailleurs, il demande si des forages sont réalisés sur le site des SIG vers Landi. Il a observé ici un grand mouvement de pelleteuses et de voitures.

M. le Maire, Cyril Huguenin, répond que le Conseil administratif n'a pas été informé d'éventuels travaux de ce côté-là. Il s'agit peut-être d'une remise en l'état. Il vérifiera ce point et en informera la commission « Durabilité et Sports » en janvier 2023.

M. Gioria est un peu soucieux suite à la transmission par le bureau d'un courrier concernant une arcade à Saint-Mathieu. Il demande si le Conseil administratif peut fournir un état des lieux des arcades et informer l'assemblée de la nature de ces locations pour le prochain Conseil municipal.

M. Perrier souhaiterait connaître les raisons qui ont conduit au départ du tenancier de la buvette du tennis.

M. le Maire répond que le départ de ce gérant est dû à des raisons personnelles.

M. Sierro a entendu dire que les gérants des Eaux cessaient leur activité. Il demande si cela est exact et quelles mesures sont prises pour pallier cette défection.

M. le Maire indique qu'il se réjouit de répondre à cette question. Il explique que jusqu'à l'heure de l'ouverture du restaurant de Eaux au mois de juin 2021, la Fondation des Eaux n'avait reçu aucun candidat pour prendre la gestion du nouveau restaurant et de la salle événementielle. En juin 2021, le monde de la restauration était encore relativement frappé par ce qu'il venait de vivre durant les 18 mois précédant avec le Covid. C'est donc la Fondation des Eaux qui a repris, avec un prestataire de services, la gestion du restaurant pour que celui-ci ne soit pas fermé et que l'installation - qui a quand même coûté 8 millions - puisse accueillir du public. Il était évident que cet exercice ne devait être qu'un exercice provisoire puisque la mission de la Fondation des Eaux - et ses statuts le mentionnent bien - n'était pas d'exploiter un restaurant, même si cela se faisait via un mandataire. La Fondation des Eaux a donc rouvert il y a 6 mois un appel d'offres pour avoir une gestion du restaurant. Et effectivement entre fin novembre et début décembre 2023, il y a eu un changement de propriétaire. La Fondation et le mandataire ont rendu les clés. Le nouveau gérant, qui, lui, versera un loyer régulier, se trouve être le traiteur de Châtelaine. Il a ouvert les portes sans qu'il y ait eu la moindre interruption. Le mercredi soir, c'était encore la Fondation et le jeudi matin, c'était le traiteur de Châtelaine qui ouvrait. **M. le Maire** n'a pas eu encore l'occasion d'y aller manger, mais il ne doute pas, vu la qualité du traiteur de Châtelaine, que celui-ci puisse ravir les papilles de chacun et de chacune. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur le restaurant des Eaux.

La Présidente remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Elle a le plaisir d'annoncer que M. Maxime Cabot s'est marié samedi passé à Bernex. Au nom du Conseil municipal, elle félicite les mariés et leur souhaite beaucoup de bonheur pour les années à venir.

Applaudissements

La Présidente annonce que deux autres événements sont encore à fêter ce soir.

Tout d'abord, en ce 13 décembre, le lendemain de notre fameuse fête de l'Escalade, elle propose de casser la marmite ensemble dans quelques instants. Elle remercie au plus jeune, M. Maxime Cabot, et au moins jeune, M. Christian Perrier, de se charger de cette tâche importante.

Aussi, la fin de l'année 2022 est à fêter. Ainsi, pour accompagner cette magnifique marmite, un apéritif sera partagé à la hauteur du travail qui a été effectué tout au long de cette année 2022.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 03. Elle souhaite aux Conseillères et Conseillers municipaux ainsi qu'à leurs proches d'excellentes fêtes de fin d'année.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 14 février 2023
à 20 h.**

La Secrétaire :

La Présidente :

Eliane Demierre

Julie Honegger

Bernex, le 10 janvier 2023